



Pôle Erdre et Cens

Décision n°2023 - 1134

Objet : Nantes – 26 bis rue Geoffroy – Classement de la parcelle cadastrée OS443

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la décision n° 2023-985 du 20 octobre 2023, relative à l'acquisition par le biais d'une déclaration d'abandon de la parcelle cadastrée OS443 située 26 bis rue Geoffroy sur la commune de Nantes,

Considérant que cette parcelle forme une partie de l'emprise de la voirie à l'usage direct du public

Considérant que cette parcelle doit être intégrée au domaine public.

Décide

Article 1. Nantes – 26 bis rue Geoffroy – Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée OS443.

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

24 NOV. 2023

Fait à Nantes, le 22 NOV. 2023
Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Michel LUCAS